



Fête de l'eau !

animations et spectacles gratuits

 Le territoire du bassin versant du Garon, **C'EST CHEZ VOUS !**

www.contratderivieredugaron.fr

L'un des temps forts de cette journée festive sera marqué par la représentation de la compagnie Tàbola Rassa qui proposera au public l'Avare d'après Molière, sous la forme d'un théâtre de marionnettes. Ici, l'or convoité et caché est remplacé par l'eau, ressource rare et précieuse.

edito

Dormir d'un œil ou sur ses deux oreilles ?



Les dommages imputables à la crue de 2003 avaient été évalués à plus de sept millions d'euros. Une estimation sur une crue moins fréquente, d'occurrence centennale, fait grimper le coût de ces dommages à plus de 50 millions d'euros. Même si le risque zéro n'existe pas, élever le niveau de protection contre les crues à un échelon supérieur à ce qu'il est aujourd'hui nous éviterait peut-être de ne dormir que d'un œil à la première pluie venue. Pour cela, le SMAGGA travaille sur des projets d'ouvrage pour contenir les crues du Garon et du Mornantet. Ces aménagements nous permettraient de dormir un peu plus sur nos deux oreilles.

Paul Minssieux
Président du SMAGGA

Faire la fête autour du thème de l'eau, ça vous dit ? Rendez-vous samedi 15 septembre à Messimy. De nombreuses animations et spectacles gratuits vous attendent lors de la « Fête de l'eau », un événement organisé par le SMAGGA. Demandez le programme !

Pour marquer la fin du second Contrat de rivière du Garon (2013/2018) - outil qui a permis de mener près de 250 actions en faveur de la ressource en eau sur le territoire du bassin versant du Garon entre 2013 et 2018 - le SMAGGA, structure intercommunale en charge du pilotage de ce contrat de rivière, a souhaité organiser un événement festif à destination de l'ensemble des habitants de ce territoire. La « Fête de l'eau », sera l'occasion de réunir petits et grands autour d'animations,

de spectacles, de jeux, d'expériences... en lien avec l'eau. Une bonne occasion pour le public de s'amuser, de participer, d'échanger avec les acteurs de l'eau dans un cadre et une ambiance ludique et sympathique.

L'ensemble des animations et des spectacles seront gratuits. Alors, tous à la fête de l'eau, samedi 15 septembre, de 10 à 18 heures à la salle et au parc du Voulat à Messimy. ■
(programme complet page 4)



Alerte sécheresse pour la nappe du Garon

Cela peut paraître paradoxal tant cette fin de printemps 2018 a été orageuse, mais compte tenu d'une pluviométrie 2017 fortement déficitaire avec notamment un automne très sec, et d'un processus de recharge très lent, la nappe du Garon – qui alimente en eau potable 90 000 habitants – accuse aujourd'hui un fort déficit quantitatif.

Face à ce constat, la Préfecture du Rhône a décidé de prendre un arrêté, daté du 25 avril 2018, déclenchant l'alerte sécheresse. De fait, celui-ci provoque, sauf nouvel arrêté, des restrictions d'usage auprès des particuliers jusqu'au 31 octobre 2018. En voici la liste.

Sont autorisés sous condition :

- arrosage des pelouses et jardins : autorisé entre 20 heures et 8 heures.
- jardins potagers : autorisé 24h/24
- piscines à usage familial : premier remplissage autorisé pour une piscine nouvellement construite. Pour les autres, seul le remplissage complémentaire est autorisé.
- lavage de véhicule : autorisé uniquement dans les stations de lavage professionnelles équipées de dispositif de recyclage des eaux.

Sont interdits :

- les arrosages et lavages de bâtiments, de voies privées et publiques.
- Le prélèvement d'eau pour les ouvrages de géothermie sur eau de nappe ne réinjectant pas l'eau dans la nappe.

Suite à l'alerte sécheresse lancée par la Préfecture du Rhône, les 90 000 utilisateurs de la nappe du Garon sont soumis, jusqu'au 31 octobre 2018, à des restrictions d'usage visant leur consommation d'eau potable.

En bref



Sensibilisation du public scolaire

Pour la 18^{ème} année consécutive, le SMAGGA et ses partenaires - l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Auvergne Rhône-Alpes - proposent aux enseignants des classes de CE2, CM1 et CM2 du bassin versant de participer à son programme d'éducation à l'environnement. Treize thématiques sont proposées au public scolaire pour parfaire leur connaissance dans le domaine de l'eau pendant l'année scolaire 2018/2019. Chaque année, plus de 50 classes, soit environ 1 300 enfants, sont ainsi sensibilisées à la préservation de la ressource en eau.

Des parcelles agricoles récompensées pour leur biodiversité

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes organisait le 15 mai 2018 pour la première fois dans le Rhône, un concours de prairies naturelles fleuries sur le territoire du bassin versant du Garon.

Sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ce concours général agricole avait pour objectif de mettre en valeur la richesse floristique des herbages favorisant les qualités gustatives et nutritives des bêtes paissant sur ces parcelles.

Pour cette première édition sur notre territoire, il s'agissait de cibler les prairies de fauche ou de pâture présentes en zones humides, espaces particulièrement utiles pour leur capacité à stocker de l'eau en période de crue ainsi que pour leur rôle de filtre à pollutions. Parmi les parcelles observées par le jury sur les communes de Beauvallon, Montagny et Taluyers, c'est celle d'Eric Delorme, éleveur de charolaises à Montagny, qui a remporté le concours.

La remise des prix est prévue le 2 septembre 2018 à l'occasion de la «Journée comme autrefois», événement organisé par la commune de Saint-Jean-de-Touslas. Eric Delorme aura le privilège de représenter le département du Rhône lors de la finale nationale qui se déroulera pendant le salon international de l'agriculture de Paris en février 2019.



Observée par le jury du concours sur plusieurs parcelles, cette élégante orchis à fleurs lâches fleurit d'avril à juin dans les prairies humides ou marécageuses.

Se souvenir pour ne pas oublier

Nous vous en parlions dans notre numéro 31, le film sur la crue du Garon et du Mornantet des 2 et 3 décembre 2003 construit à partir de témoignages et d'images d'archives est accessible depuis février 2018. Pour le voir, rendez-vous sur la page d'accueil de notre site internet www.contratderivieredugaron.fr ou sur youtube.



«Ça n'arrive pas qu'aux autres», le web documentaire sur la crue du Garon réalisé par l'IRMa (Institut des Risques Majeurs).



Exemple d'ouvrage de ralentissement de crue situé sur la rivière Onzon à Sorbiers dans la Loire.

Des projets d'ouvrages pour lutter contre les inondations

Afin de protéger les 2 000 habitants et 135 entreprises du bassin versant inondés par les crues du Garon et du Mornantet, le SMAGGA a lancé en 2015 des études comparant le coût des dommages causés par une crue supérieure à celle de décembre 2003 avec le coût de réalisation de trois ouvrages dit « secs », ceux-ci se mettant en charge uniquement par temps de crue.

Remises en 2017, les conclusions de cette étude ont démontré que la réalisation de ces aménagements était économiquement rentable.

Pour présenter ces ouvrages écreteurs de crues à la population, un numéro spécial du SMAGGAzine devrait être édité d'ici la fin de l'année 2018, numéro dans lequel seront annoncées les dates et lieux des futures réunions publiques organisées sur cette thématique.

La qualité piscicole de nos rivières s'améliore au goutte à goutte

Suite aux actions réalisées dans le cadre du second contrat de rivière du Garon (effacement des seuils empêchant les poissons d'atteindre les zones de reproduction situées à l'amont du bassin versant, réduction de l'utilisation des pesticides par les communes, les jardiniers amateurs et les agriculteurs, amélioration de l'assainissement...), le SMAGGA a confié à la Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection des milieux aquatiques une étude bilan portant sur la qualité piscicole des cours d'eau du bassin versant du Garon. Cette étude vient compléter les deux études précédentes menées en 2013 et 2015 afin de dresser un état initial et un suivi intermédiaire.

Pour mesurer l'évolution de la qualité d'un milieu aquatique, la truite Fario - espèce tout particulièrement sensible aux pollutions - est un excellent bio indicateur. L'inventaire de la population piscicole - pas seulement les truites mais aussi les vairons, les loches ou les goujons, espèces plus tolérantes aux pollutions - permet de dresser une partie du bon état d'une rivière.

Le contexte dans lequel a été menée cette étude en 2017 fût fort pénalisant : une sécheresse hydrologique (553 mm de cumul de pluie sur 2017 à la station Météo France de Bron contre 883 mm par an en moyenne) s'étant additionnée à des périodes de fortes montées du mercure (la température moyenne de 2017

a dépassé la normale de 0,8°C). Toutefois, la qualité des peuplements de truite Fario est restée stable ou en amélioration sur le Garon, alors qu'elle s'est dégradée sur le Mornantet. Cet affluent étant plus cloisonné et plus impacté par les pollutions que le Garon.

D'une manière générale, les diminutions significatives des teneurs en phosphore, principal facteur de déclassement des cours d'eau, ont joué un rôle dans les améliorations constatées. Cela reste toutefois encore insuffisant pour rejoindre les classes de qualité piscicole bonne ou très bonne, qui sont les

objectifs du SMAGGA. De gros efforts seront encore à fournir pour y parvenir.

Ces efforts passent également par la restauration de la végétation sur les berges pour garantir un ombrage et une eau fraîche indispensable aux populations de truites, par la poursuite de la suppression des seuils cloisonnant la rivière et empêchant la libre circulation des espèces, et surtout par une lutte contre les pollutions impactant nos rivières : rejets d'eaux usées, fuites d'hydrocarbures, ruissellement de pesticides, déversements de produits issus de l'industrie.

Espèce très sensible aux pollutions, la truite Fario est un excellent bio indicateur pour mesurer la qualité d'un milieu aquatique.



TEMPS FORTS DE LA MATINÉE

- 10h/13h30 • **Marché bio** avec des producteurs locaux (apiculteur, boulanger, fromager, maraîcher, vigneron...)
- 10h/11h • **Accueillir la biodiversité au jardin** (atelier jardinage animé par Terre Vivante - durée : environ 1 heure groupe limité à 15 personnes)
- 10h30/14h30 • **Atelier de fabrication de bulles de savon** (activité par groupe de 10 personnes maximum toutes les 20 minutes)
- 11h30/12h30 • **Connaître son sol** (atelier jardinage animé par Terre Vivante - durée : environ 1 heure - groupe limité à 15 personnes)
- 12h00 • **Mot d'accueil**, apéritif offert aux visiteurs et aux exposants

TEMPS FORTS DE L'APRÈS MIDI

- 14h/15h • **Lutter et soigner bio au jardin** (atelier jardinage animé par Terre Vivante - durée : environ 1 heure - groupe limité à 15 personnes)
- 15h/16h15 • **Théâtre de marionnettes** - «l'AVARE» d'après Molière.
Avez-vous déjà vu des robinets et autres ustensiles de plomberie incarner l'Avare et tous les membres de sa famille ? L'or, convoité et caché est remplacé par l'eau, ressource rare et précieuse.
(Compagnie Tàbola Passa - durée : 1h15 - à partir de 10 ans. Spectacle limité à 300 personnes)
- 15h30/16h30 • **Concevoir et mettre en place son jardin** (atelier jardinage animé par Terre Vivante - durée : environ 1 heure - groupe limité à 15 personnes)

Samedi 15 septembre à Messimy

Parc et salle du Vourlat

TOUTE LA JOURNÉE DE 10 H À 18 H

- 10h/18h • **Animations pour enfants avec les stands des associations environnementales**
- Balade sur le thème des «herbes folles» et expérience sur l'infiltration de l'eau (FRAPNA)
 - Conte et stand sur la flore (MNLE)
 - Présentation de la faune aquatique et simulateur de pêche (Fédération de pêche du Rhône)
 - Jeu de piste sur les amphibiens et les reptiles (LPO)
 - Bar à eau (Oikos)
 - Découverte du monde des abeilles (Groupement de Défense Sanitaire Apicole 69 Rhône et Métropole de Lyon)
 - Fabrication de nichoirs à abeilles (Arthropologia - atelier composé d'une famille pour la confection d'un nichoir)
- **Stands des structures intercommunales en charge de la gestion de l'eau :**
Assainissement (SYSEG), Inondations/qualité de l'eau/entretien des berges (SMAGGA)...
- **Restauration rapide** (sucré et salé)

Fête de l'eau

programme*

animations et spectacles

GRATUITS

*En cours de réalisation, sous réserve de modifications.

Directeur de la publication : Paul Minssieux
Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent
Maquette : SMAGGA - Rédaction : SMAGGA
Photos : SMAGGA sauf mention.
Portrait Paul Minssieux : Ville de Brignais
Page 1 : Alain Baczynsky - Page 4 : Jonathan Lhoir
Impression : Option Impression
1, rue de la Manufacture Baverey 69540 Irigny
Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Silk»
ISSN : 2116-1402



SMAGGA
(Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)
Structure porteuse du **Contrat de Rivière du Garon**
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélemy Thimonnier, Parc de Sacuny - 69530 Brignais
© : 04 72 31 90 80 - Courriel : smagga@smagga-syseg.com
www.contratderivieredugaron.fr



1 bassin versant, 24 communes - Beauvallon / Brignais / Brindas / Chabanière / Chaponost / Charly / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny / Mornant / Orliénas / Rontalon / S^{te}-Catherine / S^t-Genis-Laval / S^t-Laurent-d'Agny / S^t-Martin-en-Haut / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Vourlat / Yzeron